



Refus d'un vendeur internet de retourner un matériel acheté

Par **zakuli**, le **03/03/2010** à **10:51**

Bonjour,

Notre association à commandé sur internet un matériel de vidéo projection.

Le matériel livré semble avoir un problème technique.

L'association retourne le matériel dans le délai des 7 jours.

Le vendeur refuse ce retour au titre que ce que l'acheteur n'est pas un particulier mais refuse de renvoyer le matériel à l'association même aux frais de l'association.

Une lettre de mise en demeure du vendeur de renvoyer le matériel à l'association acheteur a été envoyée au vendeur avec accusé réception.

Aucun retour du vendeur à ce jour

Sommes nous dans notre droit ?

Si oui que faut il faire ?

Merci de vos réponses